

**Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur Fédéral du 6 et 7 juillet 2024**

**Fédération Française du Sport Adapté  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901  
Déclarée à la préfecture de Police de Paris le 19 Juillet 1971  
N° de dossier 71/956**

**Reconnue d'Utilité Publique par décret du 26 Avril 1999 - J.O. n° 102 du 2 Mai 1999**

\*\*\*\*\*

Les membres du bureau fédéral de la Fédération Française du Sport Adapté dont le siège est situé au 3, rue Céphé, 75015 Paris, se sont réunis à l'hôtel Golden Tulip de Bezannes sur invitation du président, Marc Truffaut

Présents :

<i>Marc TRUFFAUT</i>	<i>Président</i>
<i>Xavier CHOIRAL</i>	<i>Vice-Président</i>
<i>Richard MAGNETTE</i>	<i>Secrétaire général</i>
<i>Evelyne DIAZ</i>	<i>Trésorière fédérale</i>
<i>Nathalie CATAJAR</i>	<i>Médecin fédéral national</i>
<i>Catherine FAYOLLET</i>	
<i>Marie Jo LALLART</i>	
<i>Carole SALLUCI</i>	
<i>Gilles BRAUN</i>	
<i>Olivier GRIN</i>	
<i>Georges NACOUVALA</i>	
<i>Yves OBIS</i>	
<i>Cédrick PLAIDEUR</i>	

En Visio Conférence

<i>Charles NIETO</i>	<i>Trésorier Adjoint</i>
----------------------	--------------------------

Excusés :

<i>Sandrine DESTOUCHES</i>	<i>Vice-Présidente</i>
<i>Christine GHYS</i>	
<i>Damien BETTINELLI</i>	

Invitée

*Marie-Paule FERNEZ*  
*Laure DUGACHARD*

*Marc Truffaut remercie les administrateurs ainsi que Marie Paule Fernez et Laure Dugachard pour leur présence*

## **Informations du Président**

### **Jeux Paralympiques 2024**

**6 sélectionnés**, dans chacune des 3 disciplines ouvertes (objectif atteint !):

Tennis de Table : Léa et Lucas

Athlétisme : Gloria (3èmes Jeux), Charles Antoine , Soane

Natation : Assya (dans 4 des 5 épreuves ouvertes )

Tous les sportifs sont entre le top 2 et le top 5 mondial

Objectif 2 : avoir au moins 1 médaille lors des Jeux

**Encadrement** accrédité Village :

Chaque sportif a son coach (un pour un, sauf deux pour un concernant Assya) + Marie Paule Fernez

Dans le Staff général Equipe France paralympique :

Hervé, un kiné Andréa et une psychologue Stéphanie Pouvreau

La Base arrière accréditée à l'INSEP (du fait d'être pays organisateur) pour prépa et récupération

2 stages organisés à l'INSEP durant l'été avec tous afin de créer un état d'esprit, se mobiliser, se rencontrer, se connaître, vivre ensemble, se repérer

+ des temps administratifs, communication, équipements...

### **Animation Club France**

La FFSA a acheté des billets et n'a pas pu obtenir tout ce qui était souhaité (aucune pour cérémonies jusqu'à présent).

Evelyne a saisi plus de 200 places qui ont été proposées aux bénévoles, à la suite du recueil fait par Pascale. 18k€

Billetterie populaire, et celle du ministère.

Le Club France à La Villette sera gratuit pour les JP), avec écran géant, et animations

Soirée privatisée possible pour 15k€ en ciblant un jour d'épreuves Sport Adapté

Déterminer qui organise (mobilisation de Jade ?) ? pour qui ? pour quoi ?

Nécessité pour tous d'anticiper billets RATP avant 20 juillet afin d'éviter l'augmentation des tickets

Mise en place d'activités en démonstration Basket 3x3, et TT ii2

Marc en a parlé à VIRTUS : Possibilité d'un All Star Games... ?

Le CPSF a demandé des précisions sur cette organisation et a donné un accord de principe.

A envisager 29-30 août, en alternance avec para-badminton.

Pour le Tennis de Table ii2 en intérieur si possible à proposer à Hervé Soulard

### **Saison 2024-2025**

Richard a travaillé avec Nathalie et Camille pour les documents affiliations et licences –

Une finalisation sera faite jeudi 11 juillet avec une vigilance sur les documents pour la plongée

Pour la saison à venir 4 régions ont modifié leur quote-part.

*Bourgogne Franche Comté*

*Haut de France*

*Normandie*

*Occitanie*

*La mise à jour du site sera faite durant la fermeture de la base licences :*

*Parmi les documents, le certificat d'éligibilité devra intégrer les DY)*

***Base licences fermée du 15 au 25 juillet***

***Factures impayées :***

*Il est proposé un blocage des accès "espace licence" pour les associations qui ont des dettes à l'égard de la FFSA*

*Les modalités proposées sont les suivantes*

*1/ La prise de licences ne sera possible qu'après mise à jour des informations administratives et paiement des droits d'affiliations soit :*

*L'espace " licence" sera ouvert Immédiatement pour les associations ayant opté pour le prélèvement automatique*

*Sous 48 h après la preuve d'un ordre de virement à l'ordre de la FFSA.*

*Sous 10 jours après réception du chèque au siège fédéral*

*2/ Les associations ayant des dettes à l'égard de la FFSA pour la saison 2022/2023 et les années antérieures pourront accéder à leur espace mais la prise de licences ne pourra se faire qu'après régularisation des factures dues ou proposition d'un plan d'apurement de la dette dûment validé par le bureau fédéral.*

*3/ La participation des sportifs aux différents championnats de France tant pour les sports individuels que collectifs ne sera possible qu'à la condition expresse que le club ait régularisé ses factures au jour de la compétition*

***Proposition adoptée à l'unanimité***

*Licence collective :*

*Faciliter l'accès au FLD pour les GEM*

*(Selon le rapport de la CNSA : moyenne de 88 adhérents par GEM ; 61% ont moins de 60 adhérents à l'année).*

*Compte tenu de l'absence d'agrément il sera demandé comme justificatif une attestation sur l'honneur indiquant le nombre d'adhérents au 31/12 de l'année précédente*

## ***AG électorale 7 décembre***

*Lieu à trouver à Paris*

*L'appel à candidature sera adressé avant le 7 août, les candidatures recevables jusqu'au 6 oct. minuit*

*La diffusion au réseau sera faite via la base contacts de l'espace licence.*

*Par ailleurs, Richard a recueilli la mise à jour des contacts dirigeants CDSA et Ligues et Camille a effectué la mise à jour des contacts CTF de CDSA et Ligues.*

### **Commission électorale.**

*2 Candidatures proposées*

*Le Comité Directeur souhaite avoir la parité parmi les membres de la Commission*

### **Commission des Athlètes de Haut Niveau**

*Dans le cadre de la loi de mars 2022 est constituée une Commission des Athlètes de Haut Niveau qui devra élire 2 de ses membres en parité pour siéger au Comité Directeur fédéral Hervé et en charge de la mise en place et du suivi en lien avec l'Académie*

### **Commission des juges et arbitres :**

*Statistiquement l'extraction du fichier montre que 1225 officiels sont récéncés dont 1205 éligibles suivant les statuts et le règlement intérieur*

*Une difficulté se fait jour avec l'absence quasi-totale d'adresses mails des intéressés*

*Il sera fait appel aux organisateurs de Championnat ainsi qu'au service Trans Formation pour obtenir ces éléments*

### **Commission des entraîneurs**

*Sont concernés les entraîneurs licenciés, titulaires DE ou DES et membre d'un Pôle*

### **Elections des représentants**

*Richard se chargera d'inviter les personnes concernées par ces deux commissions à une Visio de présentation suivie par un vote électronique une fois les candidats connus*

### **Plan de prévention contre les violences**

*Celui-ci est finalisé et doit être mis en ligne sur le site fédéral*

*Deux adresses mails dédiées ont été créées*

*luttecontrelesviolences@sportadapte.fr*

*commissiondediscipline@sportadapte.fr*

## **VIRTUS Europe**

*Informations faites par Catherine*

*Des élections partielles doivent se tenir à VIRTUS Europe*

*Actuellement le siège est positionné à la FFSA et Mireille et Catherine assurent une part de secrétariat et de liaison*

*Catherine secrétaire générale de Virtus Europe demande si Comité Directeur de la FFSA souhaite poursuivre la domiciliation du siège*

*Dans le cadre du départ de Mireille, la FFSA est disposée à maintenir le siège social et la gestion du secrétariat Virtus Europe et d'en rémunérer la fonction*

*Un courrier se doit d'être adressé au Président de Virtus Europe pour faire connaître la position de la FFSA et recueillir l'avis de Virtus Europe*

*Par ailleurs, pour information, dans le cadre des Jeux Paralympiques à venir les sportifs russes et biélorusses seront sous bannière neutre sauf s'ils sont proposés ou soutenus par leur pays respectif*

*La position de l'IPC : la qualité de membre est suspendue pour la Russie et la Biélorussie  
Pour mémoire La Vice-Présidente de Virtus Europe est de nationalité russe*

## **Rendez-vous ANS Bilan contrat développement 2023**

*ESQ nationaux sont à orienter prioritairement sur des fonctions de développement.*

*Pas de remise en cause des financements de ces ESQ nationaux.*

*Quelques possibilités de soutiens complémentaires, à mobiliser avec argumentaire (accessibilité, accompagnement humain).*

*L'intégralité de la subvention 2023 a été utilisée.*

*Dernière année du contrat de développement 2021-2024.*

*Les tendances budgétaires devraient être connues en septembre 2024*

*Fin 2024 : rdv à prévoir avec ANS pour envisager le nouveau contrat de développement*

## **ARS**

*Enveloppes complémentaires pour le développement des APS en ESMS (réfèrents APS en ESMS).*

*Les ARS déploient des appels à manifestation d'intérêt et des appels à projets dédiés parfois réservés aux ESMS*

## **Evaluation contrat de délégation**

*Suite du rendez-vous de novembre 2023*

*Disciplines d'hiver : nombre de pratiquants ski alpin 2282, ski nordique 2647*

*Insister sur l'existence des 3 classes*

*Championnats à tous les échelons*

*La Directrice des Sports est revenue sur l'obligation de contrôle d'honorabilité (compatibilité entre les fichiers licences à croiser avec FIJAIS désormais ok).*

*La SMR a évolué positivement*

*Le plan de féminisation est manquant (mission à venir pour un des nouveaux CTS)*

## **Impact des délégations parasportives**

Rendez-vous à la Direction des Sports le 1<sup>er</sup> juillet

La Direction des Sports a interrogé les 26 fédérations délégataires des parasports il y a 3 mois, puis a interrogé la FFH et la FFSA il y a 1 semaine avec enquête à renseigner.

Les services licences et informatique ont été activés, ainsi que les ETR.

1/Identification des licences par types de handicap

2/Typologie des clubs, inscriptions Handiguide

3/Licences par parasport, loisir / compet ;

Nous arrivons à plus de 15 6000 licences pour les 21 para disciplinaires adaptées ; 176000 avec les disciplines pour lesquelles d'autres fédérations ont obtenu la délégation ; près de 210000 licences toutes disciplines confondues.

(Travail de communication à confier au nouveau chargé de com, à accompagner avec 1 élu et 1 technicien ayant connaissance du réseau)

De plus actions de formation des encadrants, des officiels, rencontres sportives à tous les échelons, Championnats de France...

+ évaluation du nombre d'ETP par discipline

+ relations avec les autres fédérations

Points d'amélioration :

- Protection des données personnelles
- Accessibilité du site internet
- Transparence de gestion : publication des PV

Quelle stratégie para disciplinaire pour la prochaine paralympiade ?

A travailler avec les CSN – ETR – Département Sport

## **PSF**

Présentation support commission d'attribution par Charles. ( en annexe du compte rendu)

556 dossiers. Enveloppe réduite.

Besoin de renforcer l'équipe d'élus pour pouvoir instruire les dossiers car le temps est très contraint (10j).

Meilleure harmonisation de l'instruction.

Evaluation des bilans PSF à faire avant octobre (CTN).

Intention de proposer un webinaire en octobre noembre. pour accompagner par anticipation.

Renforcer l'accompagnement des régions « carencées », non professionnalisées.

Avec le nouveau Comité Directeur qui sera élu en décembre déterminer quel sera l'élu référent PSF ? quels élus instructeurs ? composer les commissions.

Quelles procédures et calendrier

## **Reconnaissance de haut-niveau des disciplines d'été**

Les Fédérations doivent déposer leurs demandes avant le 13 sept, puis avis ANS à la Direction des Sports, promulgation arrêté le 31/12.

Les responsables Pôles France + tennis et aviron sont en train de faire les bilans ainsi que les perspectives pour positionnement du Comité Directeur avant le 13/09.

*Les élus des disciplines concernées se réuniront en présentiel ou Visio le 17/07 dès 14h athlétisme, 18h30 pour le ski pour le basket, le tennis et le cyclisme les élus seront présents lors du bureau*

### **Séminaire CSN**

*Un Séminaire Technique National devrait se tenir avant la fin de l'année à Paris, idéalement FIAP Jean Monnet*

*Thèmes à aborder*

*Bilan de la paralympiade et enjeux des délégations parasportives*

*Classification et règlements sportifs*

*Parcours de qualification et cahier des charges des Championnats de France*

*Formations d'encadrants et d'officiels*

*Perspectives et fonctionnement à venir*

*Concernés les Membres de Commissions Sportives Nationales, Coordonnateurs d'Equipe Technique Régionale, Membres d'ETR référents régionaux de para-disciplines adaptées, Sportifs ou anciens sportifs FFSA ayant un diplôme d'encadrement sportif avec les élus du Département Sport, Techniciens du Service Championnat, de l'Académie, Membres de la Direction Technique Nationale*

### **Classifications**

*Suite à l'envoi d'un questionnaire au réseau FFSA les 15 mai et 18 juin, la commission de classification se réunira les 29 et 30 août 2024 et 17 et 18 septembre à Paris avec comme objectif après 8 années de classification, sur une évolution de celles-ci, particulièrement concernant les sportifs relevant du Sport Adapté et ne présentant pas de déficience intellectuelle.*

*Un point d'étape sera fait lors du prochain Comité Directeur*

*Fin de Comité Directeur le 7 juillet à 12 h 45*

*Le Secrétaire General  
Richard MAGNETTE*

*Le Président  
Marc TRUFFAUT*

